COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE COMPIEGNE

Commune de **JONQUIERES**

MODIFICATION N°1 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

3.2 DECOUPAGE EN ZONES
PLAN DE DETAIL : LE BOURG et MONTPLAISIR Echelle : 1/2.000

D.D.E. de l'OISE - Conducteur d'opération
Atelier René MAISON - Architecte Urbaniste

— LEGENDE —

- Limite de commune
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver (Art. L 130.1 du C.U.)
- Terrains cultivés à protéger en zone urbaine (Art. L 123.1 (9°) du C.U.)
- Sentier piétonnier à conserver
- Obligation d'une implantation à l'alignement
- Marge de recul
- Zone dans laquelle s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U)
- Polygone d'emprise des constructions
- Polygone réservé aux espaces libres et jardins privatifs
- Limite de la Zone de préemption du Mont d'Huette

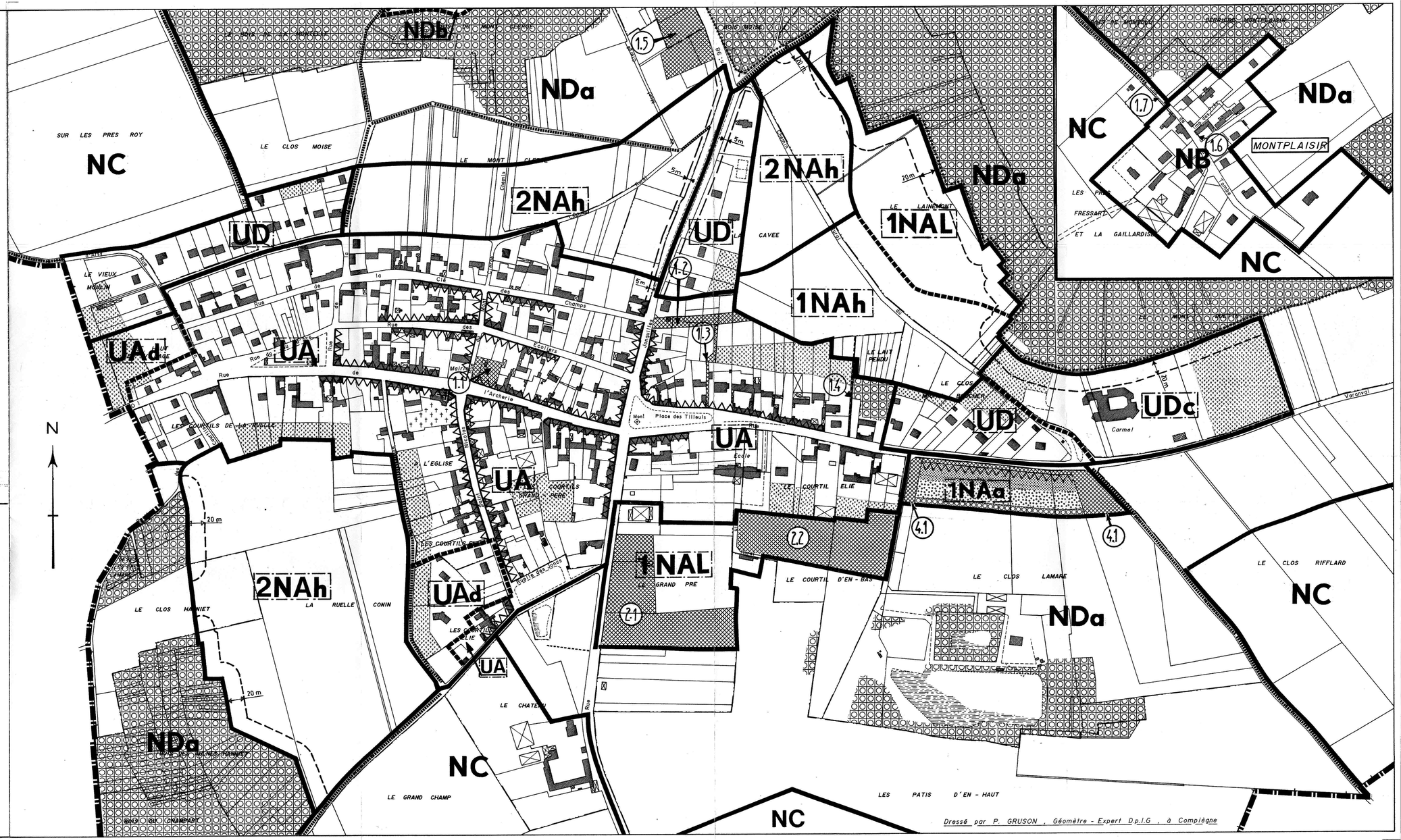

Dressé par P. GRUSON , Géomètre - Expert D.p.l.G , à Compiègne